



## **Vérification de l'atteinte des compétences fondamentales: poursuite de l'exploitation de la Banque de données de tâches de la CDIP à partir de 2020**

### **Considérations du Secrétariat général**

- 1 Créée en 2014, la Banque de données de tâches de la CDIP est maintenue par deux spécialistes en psychométrie auprès du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE). Dans le cadre des enquêtes 2016 et 2017 portant sur la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (vérification), ces spécialistes sont intervenus pendant le développement des tâches et des tests, lors de la détermination de la valeur-seuil tout comme durant l'analyse des données de performance et pour l'établissement des rapports sur les résultats.
- 2 Pour la période de six ans allant de 2020 à 2025, l'Assemblée plénière a décidé lors de sa séance du 22 juin 2017 que deux autres enquêtes seraient réalisées en 2020, à la fin de la 11<sup>e</sup> année<sup>1</sup>, et 2022 au terme de la 4<sup>e</sup> année de scolarité. Elle a pris connaissance de la planification des coûts pour les deux périodes de trois ans (2020 à 2022 et 2023 à 2025). L'exploitation de la Banque de données de tâches de la CDIP doit elle aussi être poursuivie en vue de la préparation et de la réalisation des enquêtes 2020 et 2022.
- 3 Conformément à l'art. 7 du règlement d'organisation concernant la réalisation de la vérification, la direction de projet incombe au consortium scientifique. La Banque de données de tâches de la CDIP reste quant à elle une organisation distincte en raison de la mission étatique qu'elle remplit et qui consiste à assurer la préservation des compétences fondamentales.
- 4 Depuis 2015, donc suite à la phase de mise en place, un montant de 370 000 francs par an est inscrit dans le plan financier de la CDIP pour l'exploitation de la Banque de données de tâches. Ce montant comprend les salaires et les frais d'infrastructure pour le secrétariat (deux fois 170 000 francs) de même que les moyens nécessaires à l'exploitation technique (30 000 francs). Les coûts restants pour le développement des tâches (didactiques disciplinaires) sont pris en compte dans le budget pour la réalisation des enquêtes de vérification.

Afin de garantir la réalisation et l'analyse des enquêtes 2020 et 2022, il est nécessaire qu'un montant de 370 000 francs par an soit aussi inscrit dans le plan financier pour l'exploitation de la Banque de données de tâches durant les années 2020 à 2025.

### **Décision de l'Assemblée plénière**

- 1 L'exploitation de la Banque de données de tâches est poursuivie jusqu'à fin 2025.
- 2 Un montant de 370 000 francs par an est inscrit dans le plan financier pour l'exploitation de la Banque de données de tâches jusqu'à fin 2025.

---

<sup>1</sup> Selon numérotation comprenant 11 années de scolarité obligatoire

Soleure, le 26 octobre 2018

**Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique**

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier  
Secrétaire générale

Notification:

- Membres de la Conférence
- Bureau de coordination HarmoS

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

222.4/fj/cvb